



**AVIS PUBLIC**

**DÉROGATION MINEURE**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :**

Lors de la session ordinaire du Conseil de la municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 5 février 2021 à 20 h, par vidéoconférence via l'application Zoom les membres du Conseil statueront sur la demande de dérogation mineure suivante, à savoir :

Nature et effets :

1. Réduire la bande de protection riveraine avec un ruisseau intermittent, fixée à 10 mètres, à 5 mètres, afin d'aménager une entrée charretière;

Identification du site concerné : 345 chemin du Mont-la-Tuque, lot 4 992 566, matricule : 2722-02-8462.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande avant le 5 février 2021:

- par courrier ou par la poste : 1281 chemin du Lac-Supérieur, Lac-Supérieur, Québec, JOT 1J0;
- par courriel : [directionurbanisme@muni.lacsuperieur.qc.ca](mailto:directionurbanisme@muni.lacsuperieur.qc.ca);

Ou lors de la session du Conseil municipal, qui se tiendra par vidéoconférence. Vous trouverez le lien pour assister à la rencontre via l'application Zoom sur le site web de la municipalité, sous les onglets 'Administration municipale' et 'Sessions du Conseil'.

**Donné à Lac-Supérieur, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2021.**

Sylvain Michaudville  
Directeur général/Secrétaire-trésorier

---

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Sylvain Michaudville, Directeur général/Secrétaire-trésorier de la municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil, le 18<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2021 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce le 18<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2021.

Sylvain Michaudville  
Directeur général/Secrétaire-trésorier